



## VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

### ASSEMBLEE GENERALE

**Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu  
le lundi 28 novembre 2011 à 20 H 00 à la salle des  
Mariages**

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire Communal,      Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN      Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Engchien  
Secrétaire Communal

---

Hôtel de Ville  
Grand Place 39  
7090 Braine-le-Comte  
Tél. 067/874.833  
GSM. 0498/932.936

L'an deux mil onze, le vingt-huit du mois de novembre à 20 H 00, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Bourgmestre-Président ;  
 MM Olivier FIEVEZ. Daniel CANART. Maxime DAYE. Charles VASTERSAEGHER. Madame Line HAUMONT. M. Daniel RENARD. Echevins ;  
 Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S.  
 MM. Guy DE SMET. Philippe JEANMART. Madame Anne-Catherine ROOBAERT. MM. Jean-Marie ROSSAY. Christophe LECHENE. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Mesdames Martine DAVID. Karina DECORT. MM. Didier LIEDS. Luc GAILLY. Martin PAUL. Mme Marie-José SMETS. M. Michel BRANCART. Mmes Evelyne DETRY. Isabelle SIMON. M. Pascal PHILIPPART. Mmes Françoise SNOECK. Nicole BOGEMANS-SAUVAGE. Claire DE MAEYER. Conseillers Communaux  
 M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Absentes et excusées : Mesdames les Conseillères Detry et De Maeyer  
 Absents : Monsieur Paul et Madame Snoeck, Conseillers Communaux

A 20 H 14, l'Assemblée aborde en séance publique, l'examen des points prévus à son ordre du jour :

## SEANCE PUBLIQUE

### 1 INTERPELLATION CITOYENNE

Interpellation des habitants du quartier au sujet des problèmes de circulation dans les rues du Flamand et du Pire

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mainil représentant des habitants du quartier des rues du Flamand et du Pire qui interpellent le Conseil Communal au sujet des problèmes de circulation dans les rues en question.

Monsieur le Président précise tout de suite qu'une réunion citoyenne se tiendra le jeudi 8 décembre à 18 H 30 pour débattre cette fois, avec la population, de la problématique de cette rue.

Monsieur l'Echevin Vastersaegher intervient en rappelant que les aménagements ont été réalisés, à la demande des habitants, afin de transformer la rue en question en zone 30.

Il est donc normal qu'il soit plus difficile de rouler dans cette rue.

Monsieur l'Echevin Canart, Echevin des Travaux, précise les aménagements qui pourront encore être réalisés à l'endroit.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'un avenant sera en effet proposé au Conseil Communal du 13 décembre pour les derniers travaux dans cette rue. C'est un avenant important (89.000 €) qui sera finalisé après la réunion du 8 décembre.

En ce qui concerne le rond-point du Flamand, même s'il y a eu une légère amélioration suite au marquage et au rétrécissement de voirie à l'endroit. La Ville attend toujours le rond-point. Ce dernier ne se réalise pas en raison de la « dispute » entre 2 services différents de la Région Wallonne.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : se félicite de la tenue de la réunion du 8 décembre. Il confirme qu'il y a des possibilités d'amélioration et insiste sur la suppression du dernier rétrécissement juste avant le carrefour avec la rue du Flamand qui est particulièrement dangereux.

En ce qui concerne le rond-point de la R.N. 6, il figure bien au programme de la Sofico. Toutefois, il n'y a pas de permis car le Ministre compétent exige des améliorations par rapport au projet.

Monsieur le Conseiller Manzini : les aménagements réalisés dans la rue du Pire ne sont pas dramatiques, tout simplement parfois absurdes. En ce qui concerne le rond-point de la R.N. 6, si le Ministre a refusé le permis c'est en raison de la dangerosité pour les usagers faibles (confirmée par l'I.B.S.R) des aménagements proposés pour les usagers faibles.

Madame la Conseillère David : je me suis rendue sur place pour voir comment cela allait dans la rue du Pire. Vers 14 H 00 il y avait peu de circulation et donc pas de souci.

Le soir, il en allait tout autrement : le début de la zone 30 était peu visible, cette dernière pas du tout respectée et beaucoup de voitures y étaient mal garées. Je comprends les habitants, il faut améliorer la visibilité dans cette voirie.

Monsieur l'Echevin Renard : il y a 10 ans que nous nous battons pour obtenir le rond-point du Flamand. Il n'est pas normal de voir une telle lenteur.

Monsieur le Président : je pense effectivement qu'il faudra tenir une réunion commune entre les 2 services du S.P.W. concernés par ce dossier.

## 2 URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### A Schéma de structure communal Approbation provisoire.

Madame Léna FANARA, responsable du service de l'Urbanisme, présente le projet de schéma de structure communal.

Monsieur le Président : vous aurez compris qu'il s'agit d'un livre blanc pour l'évolution urbanistique de Braine-le-Comte pour les années 2020-2030. C'est pourquoi, il sera soumis à une enquête auprès des habitants. C'est un document très important pour notre Ville qui est en croissance démographique et parce qu'on donne la parole aux citoyens.

Madame la Conseillère David : effectivement, c'est un rapport très intéressant qui présente les points forts et les points faibles de notre Ville. Il propose des pistes de solutions intéressantes. J'invite les citoyens brainois à lire le rapport d'option. Par ailleurs, quant allez-vous mettre en place un comité d'accompagnement pour le contournement ?

Monsieur le Président : vous savez que nous avons rendu un avis au S.P.W. Nous attendons sa réaction avant de constituer le comité. Cela ne sert à rien de s'énerver inutilement pour un projet qui risque encore d'attendre très longtemps. Dès que le S.P.W. (ex M.E.T.) voudra officialiser le projet, nous mettrons en place le comité d'accompagnement.

Monsieur le Conseiller Manzini : a titre d'information, au budget de la Région Wallonne, il n'y a pas un franc pour la création de nouvelles routes. Le Ministre a voulu donner la priorité à la réfection du réseau existant. Pour revenir au schéma de structure : quid de l'avis de la C.C.A.T.M. ?

Monsieur le Président : elle se prononcera à l'issue de l'enquête publique mais vous savez que nous avons déjà travaillé en amont avec elle. Nous avons déjà tenu une douzaine de réunions.

Monsieur le Conseiller Manzini : pouvons-nous nous prononcer sans l'avis de la C.C.A.T.M. ?

Madame Fanara : aujourd'hui, nous actons simplement le dossier à soumettre à enquête publique.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : je tiens à signaler le fait que Madame Fanara a beaucoup de patience et de compétences. Ce document a été adopté à l'unanimité par le comité chargé de son examen. Vous avez raison, par ailleurs, il faut donner à ce projet de schéma de structure le plus de publicité possible.

Monsieur l'Echevin Fievez : dommage de ne pouvoir, à ce stade, déjà exclure le contournement tel qu'il est proposé actuellement.  
Vous savez que j'y suis farouchement opposé.

Monsieur le Président : effectivement, nous allons donner beaucoup de publicité à ce document. Je pense qu'il faudrait d'ailleurs le mettre en lien sur le site de la Ville.

Et l'Assemblée de décider d'acter le schéma et de lancer la procédure d'enquête par 21 voix pour et 2 abstentions des Conseillers Manzini et Simon.

**B** Logement  
Ancrage communal 2012-2013  
Fixation de l'ordre de priorité des actions à mener  
Décision

Monsieur le Président : vous savez qu'il y a à Braine-le-Comte 2,5 % de logements sociaux locatifs. C'est très peu malgré le fait que nous avons pas mal de nombreuses zones d'anciens logements sociaux : le quartier des Acacias, les quartiers de la rue de l'Europe, de la rue des Cerisiers et du rond-point de la Bosse.

Cette situation est due à la volonté de la Société d'Habitation sociale de vendre les immeubles.

Beaucoup de ces logements sont occupés par leurs propriétaires.

Les nouvelles règles édictées par la Région Wallonne prévoient 5 % de logements sociaux locatifs.

Nous sommes donc incités à introduire des dossiers pour des logements de ce type.

Monsieur le Bourgmestre donne alors le détail du plan de l'ancrage communal pour les années 2012-2013.

Il insiste sur le fait que la Ville proposera des dossiers prévoyant une mixité sociale et inter générationnelle.

L'Assemblée unanime fixe alors l'ordre de priorité des actions à mener.

**3 FINANCES COMMUNALES**

**A Impositions communales - Modifications -**

**a) Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques.**

**Diminution**

Monsieur le Président : nous sommes la seule commune en Hainaut qui a diminué le taux de la taxe additionnelle à l'I.P.P.

Nous sommes ainsi passé de 8,5 à 8,4 puis 8,3 et enfin 8,2 aujourd'hui.

C'est le fruit de la recherche constante d'une bonne utilisation des deniers communaux.

Pour rappel, notre budget s'élève actuellement à +/- 20 millions d'euros.

Monsieur le Conseiller De Smet : nous sommes bien sûr d'accord pour diminuer cet impôt mais quel sera l'impact de cette diminution ?

Monsieur le Président : vous savez que la modification du taux de la taxe additionnelle à l'I.P.P. a un impact limité la première année (30 %) et plus conséquent en vitesse de croisière.

L'impact s'élève alors à +/- 67.000 € par an.

Nous pouvons nous permettre cela grâce aux 250 nouveaux habitants qui arrivent par an à Braine-le-Comte.

En son temps, une étude avait prouvé que pour Braine-le-Comte, 40 nouveaux habitants rapportaient à la Ville +/- 25.000 € par an.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : ne pouvons-nous aller plus loin ?

Monsieur le Président : je l'ai déjà dit il faut être correct avec les citoyens.

Si nous nous sommes permis de passer de 8,5 à 8,2 ce n'est pas pour revenir en arrière après les élections.

Nous avons fait aussi beaucoup d'investissements.

Il faut tenir compte de tout.

Monsieur le Conseiller Manzini : je pense qu'il est dangereux de lier le taux des taxes à l'augmentation de la population.

Cette augmentation est chouette dans un premier temps.

Mais elle risque d'entraîner des problèmes à long terme.

Pour le moment, Braine-le-Comte est une cité accueillante.

Un afflux trop important de population risque de ternir son image.

Il ne faudrait pas que nous ayons plus de 30.000 habitants.

Monsieur le Président : effectivement, je connais les problèmes de certaines communes du Brabant Wallon qui ont vu leur population devenir trop importante.

Je pense toutefois que Braine-le-Comte pourrait accueillir, sans souci, 25.000 habitants.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

Monsieur le Président : pour le reste, vous devez constater qu'il s'agit de petites modifications de taxes et surtout d'une indexation autorisée par la Tutelle pour toute une série de petites taxes.

Monsieur le Conseiller De Smet : nous sommes d'accord sur ces propositions, nous avons toutefois des remarques à faire au niveau de deux taxes :

- Celle sur les surfaces commerciales ou nous pensons que nous pourrions par exemple prévoir une exonération les premières années et ne compter que les surfaces commerciales nettes, à l'exclusion donc des lieux de production.
- En ce qui concerne la taxe sur les débits de boissons, nous pensons qu'il faudrait tenir compte non pas du chiffre d'affaire mais bien de la surface de l'établissement.

Monsieur le Président : je retiens vos propositions qui pourraient être examinées lors de la prochaine réunion de la Commission Finances.

Dans l'immédiat, afin de ne pas retarder l'envoi de ces règlements à la Tutelle, je vous propose de ne retenir que les modifications proposées par le Collège.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : dans ces conditions, nous sommes d'accord avec votre proposition.

Et l'Assemblée unanime d'approuver les points suivants :

Sauf indication contraire, tous les points suivants seront votés à l'unanimité par les Membres du Conseil.

- b) Redevance communale sur l'indication d'implantation de constructions suite à la délivrance d'un permis d'urbanisme ou d'un permis unique.
- c) redevance sur les prestations administratives en matière d'urbanisme  
Décisions

## **B Impositions communales -Indexation**

- taxe sur les centres d'enfouissements techniques
- taxe sur les surfaces commerciales
- taxe sur les panneaux d'affichage
- taxe sur les agences bancaires
- taxe sur les commerces de nuit
- taxe sur les phones shop
- taxe sur les pylônes de diffusion pour G.S.M.
- taxe sur les secondes résidences
- taxe sur les immeubles inoccupés
- taxe sur les terrains de camping
- taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes
- taxe sur les logements loués meublés
- taxe sur les terrains non bâtis situés en zone d'habitation et en bordure d'une voie publique équipée.
- taxe sur les parcelles non bâties situées dans un lotissement non périmé

- taxe sur les débits de boissons
  - taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés
  - redevance sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.
- Décisions
- C Escompte de subsides promis ferme**
- Travaux d'amélioration de l'éclairage des terrains de football au Stade communal du Poseur  
Vote
- D Budget de l'exercice 2011 - Modification budgétaire n° 2 du service ordinaire**
- Ajouts à effectuer par la Tutelle - Décision du Collège Communal du 14 novembre 2011 - Ratification
- E Coût-vérité - Déchets 2012**
- Examen et approbation
- F Vote de crédits d'urgence - Ratification de décisions du Collège Communal**
- a) Travaux d'aménagement d'un parking provisoire à la gare d'Hennuyères  
Décision du Collège Communal du 28 octobre 2011
  - b) Travaux en vue de prévenir les risques d'inondations - Décision du Collège Communal du 14 novembre 2011 -
- 4 FABRIQUES D'EGLISES DE L'ENTITE**
- A** Fabrique d'Eglise St Géry à Braine-le-Comte - Budget de l'exercice 2011  
Modification budgétaire n° 2- Avis à émettre
- B** Fabrique d'Eglise Ste Gertrude à Hennuyères - Budget de l'exercice 2011  
Modification budgétaire n° 1 - Avis à émettre
- 5 INVESTISSEMENTS**
- A** Travaux d'aménagement de la rue de Ronquières  
Avenant n° 1 à la mission d'Auteur de Projet - Bureau Arcadis.



- B** Cours d'eau classé en 3<sup>ème</sup> catégorie dit « Le Sans Fond » avenue des Fauvettes à Braine-le-Comte.  
Travaux de renforcement des berges par pose de gabions, à l'initiative du riverain et à hauteur de l'avenue des Fauvettes n° 46.  
Demande d'intervention financière

Après avoir entendu les explications de Monsieur l'Echevin des Travaux et de Monsieur le Bourgmestre, les Membres du Conseil approuvent cette demande d'intervention financière par 21 voix pour et 2 abstentions des Conseillers Manzini et Simon qui regrettent d'être mis devant le fait accompli.

- C** Travaux d'amélioration et de renforcement d'une partie du pertuis de la Braînette  
Budget extra 2011 - Modification de la procédure.  
Décision

**6 PATRIMOINE COMMUNAL**

- A** Location à la S.P.R.L. Immo Lizee représentée le Dr. P. Thibaut d'une partie d'une parcelle communale sise rue de France (parc du château d'eau)  
Approbation du bail de location.

Monsieur le Président signale qu'en raison de la réaction négative de riverains, ce point est retiré afin de permettre une réunion de conciliation entre les parties ce lundi 12 décembre à 18 H 30.

L'urgence est alors déclarée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente réunion :

- B** Acquisition d'un tableau et de photos artistiques  
Décisions.

- 7 ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES SEDILEC-SEDIFIN - SEDITEL (en liquidation)**  
Assemblée générale statutaires du 9 décembre 2011  
Ordre du jour - Approbation - Vote

- 8 Association Intercommunale I.D.E.A.**  
Assemblée générale du 15 décembre 2011  
Ordre du jour - Approbation - Vote.

- 9 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE I.G.H.**  
Assemblée générale statutaire du 20 décembre 2011  
Ordre du jour - Approbation

- 10 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE IGRETEC**  
Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2011  
Ordre du jour - Approbation - Vote

L'urgence est également déclarée pour examiner l'objet suivant qui n'était pas prévu à l'ordre du jour :

- 10 Bis INTERCOMMUNALE PURE DE FINANCEMENT DU HAINAUT (I.P.F.H.)**  
Assemblée générale du 19 décembre 2011  
Ordre du jour - Approbation - Vote

**11 INFORMATIONS**

- A Budget de l'exercice 2011 - Modification budgétaire n° 3 du service extraordinaire  
Délibération du 29 août 2011 - Arrêté d'approbation - Information.
- B Impôt sur les inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium -  
Création  
Approbation par la Tutelle de la délibération du 26 septembre 2011
- C Transport de personnes pour les services communaux et les associations de la Ville  
Comparaison entre le bus communal et l'appel au secteur privé  
Rapport du service des Travaux

Après avoir entendu les explications de Monsieur l'Echevin des Travaux, les Membres du Conseil conviennent à l'unanimité de la nécessité de prévoir au budget 2012, un crédit pour l'achat d'un nouveau bus de la Ville.

- 12 SEANCE DU 25 OCTOBRE 2011**  
Procès-verbal - Approbation.  
Après avoir tenu compte des remarques des Conseillers, le procès-verbal précité est adopté.

- 13 INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX**  
Le Collège répond à l'interpellation du 27 novembre 2011 de Madame la Conseillère Roobaert au sujet des problèmes de stationnement rue de la Verrerie et rue d'Ecaussinnes.

Monsieur le Président signale qu'il y a un projet de marquages dans la rue de la Verrerie et dans la rue d'Ecaussinnes.  
Dans cette dernière, il pourrait y avoir des zones alternées de stationnement plutôt que le stationnement semi mensuel alternatif actuel.

Le huis clos est ensuite prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

## HUIS CLOS

- 14 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL**
- A Notification d'un congé de maladie d'une maîtresse spéciale de religion catholique  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.
- B Implantation d'Hennuyères  
Démission d'une institutrice primaire.
- C Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une institutrice maternelle  
Désignation de sa remplaçante
- D Notification du congé de maladie d'une institutrice maternelle  
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante
- E Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle suite à une augmentation du cadre  
Décisions
- 15 E.I.C.B. - PERSONNEL**  
Réaffectation d'un professeur d'habillement  
Modification d'attribution d'un professeur d'habillement.

La séance est levée à 23 H 20.

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX